Que faire de vos déchets de santé ?

Antibiotiques, comprimés effervescents, sirops contre la toux, solutions nasales, pommades cicatrisantes... Notre armoire à pharmacie déborde souvent de médicaments. Que faire lorsqu'ils sont périmés ? Que faire de nos vieilles radiographies ?



Que faire des médicaments périmés ?

Les médicaments périmés et non utilisés doivent être rapportés à votre pharmacien qui se chargera de les transmettre à l'association Cyclamed. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, dans l'évier ou les toilettes.

Que faire de mes anciennes radiographies ?

Les radiographies sont composées de sels d'argent susceptibles de polluer les milieux naturels s'ils ne sont pas traités correctement. C'est pourquoi, il ne faut surtout pas les jeter à la poubelle !

Vous avez la possibilité de les déposer à l'Hôtel de Ville de Magny-les-Hameaux, mais également dans certains établissements de santé : hôpitaux, cabinets de radiologie ou certaines pharmacies (mais toutes ne les acceptent pas).

Sachez que les radiographies sont acceptées dans toutes les déchetteries de Saint-Quentin-en-Yvelines et placées dans les DMS (Déchets ménagers spéciaux).

Pour rappel, c'est l'agglomération SQY qui est en charge de la compétence déchet.

Liens utiles
Collecte de vos radiographies (ancien ou nouveau format) à Magny-les-Hameaux
Contact

dechets@sqy.fr

En savoir + : 0800 078 780 (n° vert)